

-----  
 Arrondissement de Brive  
 -----

Canton de l'Yssandonnais  
 -----

## Mairie de SAINT-SOLVE

19130

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2020

Présents : 11

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Adélaïde MASSIAS

Date de convocation : 15 septembre 2020

*Le compte-rendu de séance du dernier conseil municipal du 23 juillet 2020 est validé par le conseil municipal.*

- Désignation commissaires Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Une liste de personnes est validée par le conseil municipal, et sera proposée aux services des impôts directs. Cette liste est consultable en mairie.

- Attribution des subventions aux associations

Cette question est ajournée au prochain conseil municipal.

- Proposition devis cloches église Saint-Sylvain

Les cloches de l'église ne fonctionnant plus, le conseil municipal décide de valider le devis proposé par la SAS Honoré, pour effectuer le remplacement des pièces défectueuses.

- Sollicitation d'une subvention auprès du Département et de l'Agglo de Brive pour le changement des ouvertures de l'ancien presbytère

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de remplacer les menuiseries du logement de l'ancien presbytère avant la saison hivernale (hors porte d'entrée). Le Département de la Corrèze et l'Agglo de Brive seront sollicités pour subventionner ces travaux.

- Choix devis réfection mur et chemin communal lieu-dit Malaval

Suite à un effondrement de talus qui a entraîné le chemin communal au lieu-dit Malaval, il convient à présent de sécuriser le chemin communal en question afin de pouvoir le rouvrir aux véhicules légers et aux piétons/cyclos. Le conseil municipal approuve le devis proposé par l'entreprise PIGNOT TP.

- Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Suite à une réorganisation de travail pour le poste de la cuisinière, le nombre d'heures de travail hebdomadaire réalisé augmente de quatre. Il convient de créer un nouveau poste, de 24 heures hebdomadaires.

- Questions diverses

- Règlement intérieur Conseil Municipal des Jeunes : A l'unanimité, le conseil municipal valide le règlement intérieur ici présenté.

